

# Introduction

Par Michel CADOT

Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques  
de Paris 2024 et président de l'Agence nationale du Sport

À quelques semaines du début des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en cette année où le sport est grande cause nationale, il est utile de consacrer ce nouveau numéro d'*Enjeux numériques* – une série des *Annales des Mines*, au sport et au numérique.

Avec 16 millions de visiteurs attendus, 4 milliards de téléspectateurs dans le monde, 15 000 athlètes et plus de 800 épreuves sportives, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 – qui se tiendront du 26 juillet au 10 août 2024 et 28 août 2024 au 8 septembre 2024 – sont le plus grand événement sportif jamais organisé en France.

À l'origine du projet, l'attribution des Jeux à la France est le fruit d'une politique volontariste menée en matière de diplomatie sportive en particulier depuis l'attribution à Londres de l'organisation des Jeux de 2012. Les enseignements de l'échec de la candidature de Paris ont été analysés et des décisions fortes arrêtées. L'État français a donc mis en place une stratégie d'accueil des grands événements sportifs internationaux en collaboration avec les fédérations sportives, les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique. Cette approche et cette démarche ont permis à la France d'être plus présente et influente sur l'échiquier mondial, l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 venant traduire et récompenser cette mobilisation de tous les acteurs du mouvement sportif et de ses partenaires.

C'est dans cet esprit qu'une gouvernance inédite a été mise en place et dès 2017, l'État français est venu poser un premier cadre légal et réglementaire à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Tout d'abord, par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui est venu créer l'établissement public de la Société de livraison des ouvrages Olympiques (SOLIDEO) puis le jour de l'attribution des Jeux à la France, par le décret n°2017-1336 du 13 septembre 2017 relatif à la création du délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, directement rattaché au Premier ministre.

Depuis, cette structure est chargée de coordonner l'action des différents acteurs de l'État impliqués dans la préparation de l'événement, d'assurer l'interface avec le comité d'organisation et le suivi du programme d'équipements porté par la SOLIDEO et de veiller à la cohérence et au bon avancement des actions conduites en lien avec les préfets et les collectivités des territoires hôtes des Jeux. Il s'agit donc de faciliter la construction collective d'un projet d'une ampleur inégalée en veillant au respect de ses principaux enjeux qui devront permettre de répondre aux défis capacitaires, logistiques et opérationnels qu'induit l'organisation d'un événement multi-sites, concentré principalement en Île-de-France avec des temps forts inédits tels que l'organisation de la cérémonie d'ouverture pour la première fois en dehors d'un stade.

Pour répondre à ces exigences incontournables, des adaptations juridiques ont été nécessaires avec l'adoption de deux lois olympiques ; celle du 26 mars 2018 et celle du 19 mai 2023 qui sont venues transposer certaines dispositions du contrat de ville-hôte, adapter les règles d'urbanisme permettant la livraison des ouvrages dans les temps impartis, préciser et renforcer les dispositifs de sécurité déployés pendant les Jeux tout comme les mesures relatives à l'éthique et l'intégrité.

C'est dans ce cadre, par exemple, que l'article 10 de la loi n°2023-380 du 19 mai 2023 relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 est venu autoriser pour la première fois, à titre expérimental et jusqu'au 31 mars 2025, la mise en œuvre de solutions d'intelligence artificielle (IA) sur les images collectées au moyen de systèmes de vidéo protection ou de caméras installées sur des avions, afin de sécuriser les événements sportifs, récréatifs et culturels particulièrement exposés à un risque terroriste ou d'atteinte à la sécurité des personnes. Ces solutions d'IA pourront ainsi être opérées, sous réserve de l'autorisation préalable du préfet territorialement compétent et n'utiliseront aucun système d'identification biométrique, ni aucune technique de reconnaissance faciale. Conformément aux décrets qui viennent encadrer cette expérimentation, le recours à l'IA est limité à la détection de huit types d'événement : colis abandonnés, présence ou utilisation d'armes, non-respect du sens de circulation, franchissement ou présence dans une zone sensible ou interdite, personne au sol, mouvement de foule, densité trop importante de personnes, départs de feux.

Néanmoins, le développement et le recours aux nouvelles technologies et au numérique dépassent le seul cadre de la sécurité et sont venus irriguer l'ensemble des aspects organisationnels des Jeux Olympiques et Paralympiques, des actions portées par Paris 2024 (billetterie digitale sécurisée) et la SOLIDEO mais aussi des politiques publiques menées et mises en œuvre par l'État dans une approche innovante et interministérielle. C'est par exemple le cas en matière de transports, avec le déploiement, pour la première fois, d'une plateforme numérique interactive ([www.anticiperlesjeux.gouv.fr](http://www.anticiperlesjeux.gouv.fr)) visant à prévenir les impacts qu'auront les Jeux sur les déplacements des particuliers et des professionnels. Dans le domaine de la culture, le programme des Micro-Folies – dispositif de proximité innovant porté par le ministère de la Culture, coordonné par l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette – a été décliné à l'occasion des Jeux dans une collection numérique « Sports » et qui a pour dessein de dresser un panorama du sport à travers les arts, de mettre en valeur le patrimoine sportif, olympique et paralympique. De manière générale, les choix de l'innovation et du numérique ont été systématiquement recherchés et sont multiples.

L'ensemble de ces éléments fait partie intégrante des facteurs clés de la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques, et des actions qui sont menées par l'État depuis plusieurs années pour assurer une adhésion populaire au projet, mais aussi une organisation irréprochable en matière de sécurité avec la mobilisation de plus de 30 000 policiers et gendarmes par jour dans un dispositif d'une ampleur sans précédent, en matière de fluidité dans les déplacements avec 100 % des sites accessibles en transport en commun, une offre de transports renforcée de + 15 % et un réseau de pistes cyclables porté à 415 kilomètres, et en matière d'accessibilité universelle des mobilités et de l'accueil avec le déploiement de 1 000 taxis accessibles, la mise en œuvre d'un service dédié de 200 navettes PMR et la mise en accessibilité des gares et des cheminements piétons.

Par ailleurs, l'État, qui porte une attention particulière à la cyber sécurité a déployé par le biais de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), une stratégie d'audits, d'autodiagnostic et d'exercices visant à parfaire la connaissance des menaces cyber pesant sur les Jeux, sécuriser les systèmes d'information critiques, préparer opérationnellement les acteurs à intervenir en cas de cyberattaque, et entraîner l'écosystème des Jeux à la gestion des crises cyber.

Condition majeure d'acceptabilité des Jeux, la sobriété budgétaire a également été au cœur du projet avec le choix de privilégier dès la phase de candidature des infrastructures temporaires et existantes aux nouvelles constructions mais aussi d'opter pour une contribution publique limitée dans l'organisation, financée à hauteur de 96 % par des fonds privés.

Enfin, la réussite des Jeux devra se mesurer au regard de l'héritage et des impacts qu'ils auront laissés et générés. S'agissant de l'héritage, il est en partie visible dans le département de la Seine-Saint-Denis, avec la construction du Village des athlètes et du *cluster* des médias qui laisseront après les Jeux 4 000 logements accessibles, dont 40 % de logements sociaux, dans deux éco-quartiers innovants accompagnés de nouveaux services publics (crèches et groupements scolaires). Cinq franchissements urbains ont par ailleurs été construits permettant une réduction de la fracture territoriale comme le franchissement urbain Pleyel, ou encore le franchissement de l'autoroute A1 entre le Stade de France et le Centre Aquatique Olympique.

Quant aux impacts, le Gouvernement a décidé de mener un programme de treize études visant à mesurer les impacts de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en regard d'une pluralité de politiques publiques qui, en complémentarité de celles menées par l'organisateur des Jeux, devront contribuer objectivement à alimenter le débat public sur l'opportunité d'accueillir de grands événements sportifs – et en particulier les Jeux.

Qu'il s'agisse de la méthodologie de projet employée devant dépasser les cloisonnements administratifs et politiques, des aménagements urbains ou encore des politiques publiques menées dans le cadre des Jeux comme le déploiement de plus de 5 000 équipements sportifs de proximité, cet événement laissera une trace importante qu'il conviendra de faire perdurer après 2024.